

Province de Québec

Municipalité du Village de Kingsbury, le 4 février 2019

Assemblée du conseil, tenue le 4 février 2019 à 19h30, à la salle du conseil, sous la présidence de la mairesse Mme Martha Hervieux

Étaient présents : Myriam Baum
Claire Morazain
Pierre Bail
Marc Saumier
Michel Thibeault

Est excusé : Claude Mailhot

1. Constatation de la régularité de la convocation de l'assemblée et du quorum requis

La régularité de la convocation de l'assemblée, de même que le quorum, sont constatés par la mairesse. Elle déclare par la suite l'ouverture de l'assemblée.

2. Adoption de l'ordre du jour

02-02-2019

Il est proposé par la conseillère Mme Myriam Baum, appuyé par le conseiller M. Pierre Bail, et résolu d'adopter l'ordre du jour suivant :

1. Constatation de la régularité de la convocation et du quorum requis
2. Adoption de l'ordre du jour
3. Adoption des procès-verbaux du 17 décembre 2018 et du 7 janvier 2019
4. Comptes à payer
5. Correspondance / Suivis
 - 5.1 – Rencontre avec l'attaché politique du député le 15 janvier
 - 5.2 – Salon de l'emploi à Richmond le 2 février
 - 5.3 – Les journées de la persévérance scolaire du 11 au 15 février 2019
 - 5.4 – Réponse à la pétition reçue à l'assemblée du conseil du 7 janvier 2019
 - 5.5 – Conférence sur les mini maisons le 28 février
 - 5.6 - Participation à la soirée des bénévoles
 - 5.7 – Invitation Ville de Richmond
 - 5.8 - Projet de construction de fibre optique
 - 5.9 – Loi sur l'enregistrement des armes à feu
6. Période de questions de 10 minutes
7. **Voirie, aqueduc et égout**
 - 7.1 – Règlement d'emprunt et acceptation des travaux : Suivi
 - 7.2 – Rencontre avec le Ministère des Transports
 - 7.3 – Groupe ADE : Colmatage des tuyaux (Résolution d'octroi du contrat de colmatage des tuyaux d'égout domestique)
8. **Infrastructures**
 - 8.1 – Aménagement du parc : Projet de résolution pour retenir les services d'Éloi Provost
 - 8.2 – Remplacement des poteaux et électricité dans le parc
9. **CPIK**
 - 9.1 – Location
10. **Service-incendie et sécurité civile**

11. **Loisirs et vie communautaire / Activités**
 - 11.1 – Fête du village : Projet
12. **Communications**
 - 12.1 – Saviez-vous que...
 - 12.2 – Site Internet
 - 12.3 – Calendrier des différentes collectes : par courrier et sur le site Internet
13. **MRC – SGMR**
 - 13.1 – Comité récréotouristique de la MRC au sujet de la route verte
 - 13.2 – Formation sur la gouvernance pour les administrateurs et les dirigeants
 - 13.3 – Résolution pour le bannissement des sacs de plastique à usage unique
 - 13.4 – FIC : Modifications / Appel à projets du 22 janvier au 25 février
14. **Varia**
 - 14.1 – Adoption du règlement 149 sur la rémunération des élus municipaux
 - 14.2 – Rencontre citoyenne pour former le comité logo
 - 14.3 – Règlement sur les chiens vs chaîne téléphonique
 - 14.4 – Emplois d'été
 - 14.5 – Formation à Racine le 11 mai 2019
 - 14.6 – Production Cannabis
15. Période de questions de 10 minutes
16. Levée de l'assemblée

Adopté à l'unanimité.

3. Adoption et suivi des procès-verbaux du 17 décembre 2018 et 7 janvier 2019

03-02-2019

Il est proposé par le conseiller, M. Pierre Bail, appuyé par le conseiller M. Marc Saumier, et résolu d'adopter le procès-verbal du 17 décembre 2018.

Adopté à l'unanimité.

Il est proposé par la conseillère Mme Myriam Baum, appuyé par la conseillère Mme Claire Morazain, et résolu d'adopter le procès-verbal du 7 janvier 2019.

Adopté à l'unanimité.

4. Comptes à payer

04-02-2019

Il est proposé par le conseiller, M. Michel Thibeault, appuyé par le conseiller M. Marc Saumier, et résolu de payer les comptes suivants :

7664 Sylvain Demers	397.68
7665 Michel Poulin	3 754.93
7666 Oktane Desing inc.	147.98
7667 Petite caisse	373.04
7668 Martha Hervieux	46.73
7669 Revenu Québec	29.87
7670 Centre d'action Bénévole	170.00

7671	Centre d'interprétation de l'Ardoise	450.00
7672	Marc Saumier	144.73
7673	Pierre Bail	144.73
7674	Martha Hervieux	630.92
7675	Claire Morazin	144.73
7676	Myriam Baum	144.73
7677	Michel Thibeault	144.73
7678	Claude Mailhot	144.73
7679	Michel Mailhot	823.60
7680	Yves Barthe	1 348.25

Pour un total de : Certificat no : 2019-01	9 041.38
--	-----------------

Solde en banque au 31 janvier 2019	174 951.38
------------------------------------	------------

Dépôt	0.00
CPIK	0.00

Solde au 4 février 2019	165 910.00
-------------------------	-------------------

Adopté à l'unanimité

5. Correspondance / Suivis

5.1 – Rencontre avec l'attaché politique du député le 15 janvier

La mairesse Mme Martha Hervieux a rencontré M. Bruno Vachon, attaché politique de M. André Bachand au sujet de la demande de subvention dans le dossier du pont sur le sentier du marais.

5.2 – Salon de l'emploi à Richmond le 2 février

250 personnes ont visité le salon de l'emploi de Richmond le 2 février dernier.

5.3 – Les journées de la persévérance scolaire

Ces journées se tiendront du 11 au 15 février 2019. Nous avons reçu la correspondance par courriel et par courrier, dont des épinglettes qui sont distribuées aux membres du conseil.

5.4 – Réponse à la pétition reçue à l'assemblée du conseil du 7 janvier

Suite au dépôt, le 7 janvier dernier, d'une pétition demandant que le Refuge soit démoli ou déplacé, aucune décision du conseil n'a été prise à ce sujet. Des ajustements ont toutefois été entrepris avec Les Sentiers de l'Estrie qui préviendront la mairesse pour signaler toutes les dates de réservation.

5.5 – Conférence sur les mini maisons le 28 février

La mairesse se propose d'aller à cette conférence le 28 février prochain.

5.6 – Participation à la soirée des bénévoles

La mairesse demande si le conseil souhaite proposer un bénévole de notre municipalité. Nous prendrons les informations nécessaires au sujet de la mise en candidature.

5.7 – Invitation Ville de Richmond

La mairesse Mme Martha Hervieux informe le conseil que le 5 à 7 organisé dans le hall de l'hôtel de la ville de Richmond est reporté au 12 février prochain à 17 h. Cette rencontre a pour but de rencontrer tous les élus des municipalités avoisinantes.

5.8 – Projet de construction de fibre optique

Nous avons reçu une lettre de COOPTEL qui nous confirme l'installation de la fibre optique. Les travaux devraient être terminés d'ici le mois de novembre 2019.

5.9 – Loi sur l'enregistrement des armes à feu

La mairesse transmet l'information au conseil qui choisit de ne pas prendre position à ce sujet.

6. Période de questions de 10 minutes

7. Voirie, aqueduc et égout

7.1 – Règlement d'emprunt et acceptation des travaux : Suivi

Le directeur général Yves Barthe informe le conseil que la firme de Génie-conseil BPR doit proclamer la fin des travaux afin de débiter le processus du règlement d'emprunt.

7.2 – Rencontre avec le Ministère des Transports

La mairesse attend un retour d'appel de M. Louis Versailles.

7.3 – Groupe ADE : Résolution d'octroi du contrat de colmatage du réseau d'égout domestique

7.3-02-2019

ATTENDU QUE la Municipalité de Kingsbury a octroyé le contrat d'inspection par caméra de son réseau d'égout domestique à la compagnie ADE Estrie ;

ATTENDU QUE la Municipalité de Kingsbury a octroyé le contrat d'analyse du rapport d'inspection d'ADE Estrie à la Firme de Génie-conseil Avizo ;

ATTENDU QUE suite aux recommandations de la firme de Génie-Conseil Avizo la Municipalité de Kingsbury désire faire la réhabilitation de conduite par colmatage de son réseau d'égout domestique ;

ATTENDU QUE nous avons reçu une offre de service de la compagnie ADE Estrie pour la réhabilitation de conduites ;

À CES CAUSES,

Il est proposé par le conseiller M. Marc Saumier, appuyé par le conseiller M. Michel Thibeault, et résolu :

QUE le conseil de la Municipalité de Kingsbury octroie le contrat de réhabilitation de conduites par colmatage de son réseau d'égout domestique à la compagnie ADE Estrie pour un montant de 37 800\$ plus taxes applicables, selon l'offre de service numéro ADE-18 E-282.

QUE la Municipalité de Kingsbury utilise les fonds disponibles dans le programme de taxe d'accise 2014-2018 afin de financer ces travaux.

Adopté à l'unanimité

8. Infrastructures

8.1 – Aménagement du parc :

Projet de résolution pour retenir les services d'Éloi Provost

La mairesse Mme Martha Hervieux propose de retenir les services de M. Éloi Provost pour la suite de l'aménagement paysager et l'entretien du parc.

Il est proposé par la conseillère, Mme Myriam Baum, appuyé par le conseiller M. Marc Saumier, et résolu d'octroyer le contrat d'entretien de l'aménagement paysager et l'entretien du parc à M. Éloi Provost.

Une soumission lui sera demandée et celle-ci sera présentée au conseil dès qu'elle sera complétée.

Il est convenu également que la municipalité utiliser les fonds disponibles dans le programme de soutien aux projets structurants (FDT) de la MRC afin de financer ce contrat.

8.2 – Remplacement des poteaux et électricité dans le parc

Le directeur général Yves Barthe rencontrera prochainement M. Bellefeuille, électricien, afin d'obtenir une soumission pour le remplacement des poteaux et la réparation du système électrique dans le parc.

9. CPIK

9.1 – Location

La mairesse Mme Martha Hervieux informe le conseil que nos deux locataires principaux, Groupe PPD et Eco Pak, nous ont informés qu'ils mettaient fin à leur bail.

10. Service incendie et sécurité civile

11. Loisirs et vie communautaire / Activités

11.1– Fête du village

Si une fête est effectivement organisée, la mairesse suggère que nous profitons de cette occasion pour faire visiter les installations de l'usine d'épuration des eaux usées.

12. Communications

12.1 – Saviez-vous que...

La mairesse mentionne qu'il serait bien de trouver une personne qui pourrait aider à la rédaction de ce bulletin.

12.2 – Site Internet

La mairesse mentionne qu'il serait bien de trouver une personne qui pourrait aider à la mise à jour du site Internet.

12.3 – Calendrier des différentes collectes

Ce document sera distribué par la poste et sera mis à la disposition des citoyens sur le site Internet

13. MRC - SGMR

13.1 – Comité récréotouristique de la MRC au sujet de la route verte

La mairesse Mme Martha Hervieux informe le conseil qu'elle fait partie du comité récréotouristique de la MRC. Lors d'une rencontre de ce comité avec le MTQ et Vélo-Québec, la MRC a été informée qu'une partie du tronçon de la piste cyclable entre Bromptonville et Richmond est devenu non sécuritaire. Deux parcours alternatifs ont été proposés, après quoi un membre du MTQ et le maire de St-François-Xavier-de-Brompton ont suggéré un trajet sur le rang 4 qui pourrait venir vers Kingsbury. Dossier à suivre.

13.2 – Formation sur la gouvernance

La mairesse a participé à cette formation offerte à la MRC.

13.3 – Résolution pour le bannissement des sacs de plastique à usage unique

13.3-02-2019

ATTENDU QUE suite à la présentation sur le bannissement des sacs en plastique à usage unique le 15 août 2018, le conseil de la MRC a indiqué sa volonté d'étudier davantage le sujet et de proposer un projet de règlement ;

ATTENDU QUE pour être inclus dans le règlement général uniformisé de la MRC, le projet de bannissement des sacs de plastique à usage unique doit être approuvé par les 18 municipalités de la MRC ;

ATTENDU QUE conformément à l'article 8 e) de l'*Entente relative à la fourniture de service par la Sûreté du Québec sur le territoire de la MRC*, il est de la responsabilité de la MRC d'assurer l'uniformité de la réglementation municipale ;

ATTENDU QUE la MRC a aussi la responsabilité d'élaborer un plan de gestion des matières résiduelles qui vise, entre autres, à mettre un terme au gaspillage des ressources et responsabiliser les acteurs concernés, et qu'en conséquence, la MRC peut coordonner en partenariat avec les municipalités locales la campagne de sensibilisation ;

ATTENDU QU' il est de la responsabilité des municipalités locales de veiller à l'application du règlement et travailler avec la MRC pour la campagne de sensibilisation ;

ATTENDU QUE le règlement viserait à bannir les sacs en plastique à usage unique de l'ensemble des activités sur le territoire dans lequel il y a un contrat conclu entre un consommateur et un commerçant ;

ATTENDU QU' il est important que le projet fasse l'objet d'un consensus puisqu'il a un impact sur les gestes quotidiens des citoyens ;

ATTENDU QUE le bannissement diminuerait le nombre de sacs en plastique à usage unique généré sur l'ensemble du territoire de la MRC et aurait un impact positif sur la diminution du nombre de sacs qui sont rejetés dans l'environnement ;

ATTENDU QUE le meilleur déchet est celui qu'on ne produit pas et que la réduction à la source est au sommet de la hiérarchie des 3 RV-E ;

ATTENDU QUE la MRC rejoindrait un mouvement mondial de villes ayant banni l'usage de sacs en plastique à usage unique ;

Il est proposé par le conseiller M. Pierre Bail, appuyé par le conseiller M. Marc Saumier et résolu,

QUE la municipalité de Kingsbury participe au projet de bannissement des sacs en plastique à usage unique pour l'ensemble des activités sur le territoire de la municipalité dans lequel il y a un contrat conclu entre un consommateur et un commerçant.

La mairesse Mme Martha Hervieux demande le vote. Le conseiller M. Michel Thibeault ainsi que la conseillère Mme Myriam Baum votent contre cette résolution.

Résolution adoptée.

13.4 – FIC (Fonds d'initiative culturelle) :

Modifications et appel à projets du 22 janvier au 25 février

Nous avons reçu les modifications apportées au programme qui autorise maintenant le dépôt d'un projet semblable à un projet déjà soumis dans une année antérieure, à condition que l'un des éléments du contenu en soit modifié.

14. Varia

14.1-02-2019

14.1 – Adoption du règlement 149 sur la rémunération des élus

RÈGLEMENT NUMÉRO 149 SUR LA RÉMUNÉRATION DES ÉLUS MUNICIPAUX

SÉANCE ordinaire du conseil municipal de la municipalité de Kingsbury, tenue le 4 février 2019, à 19 h 30, à la salle du conseil de l'hôtel de ville, à laquelle séance étaient présents :

MADAME LA MAIRESSE: Martha Hervieux

LES MEMBRES DU CONSEIL:

Pierre Bail
Myriam Baum
Claire Morazain
Marc Saumier
Michel Thibeault

Tous membres du conseil et formant quorum.

ATTENDU QUE la Loi sur le traitement des élus municipaux (L.R.Q., c-T11-001) détermine les pouvoirs du conseil en matière de fixation de la rémunération;

ATTENDU QUE la Municipalité de Kingsbury est déjà régie par un règlement sur le traitement des élus municipaux, mais qu'il y a lieu d'actualiser ce règlement et de le rendre conforme aux réalités actuelles;

ATTENDU QU' un avis de motion a été donné par la conseillère Myriam Baum à la séance régulière du conseil, le 4 décembre 2018;

ATTENDU QU' il y a eu présentation du projet de règlement à la séance ordinaire du conseil, le 7 janvier 2019;

ATTENDU QU' un avis public a été donné au moins 21 jours avant la séance d'adoption du présent règlement;

EN CONSÉQUENCE,

il est proposé par le conseiller M. Marc Saumier, appuyé par la conseillère Mme Claire Morazain, résolu et voté par tous les membres du conseil incluant la mairesse, que le présent règlement soit adopté et qu'il soit statué et décrété ce qui suit :

ARTICLE 1 PRÉAMBULE

Le préambule fait partie intégrante du présent règlement.

ARTICLE 2 GÉNÉRALITÉ

Le présent règlement fixe une rémunération de base annuelle ainsi qu'un montant d'allocation de dépenses pour le maire ou la mairesse et pour chaque conseiller ou conseillère de la municipalité, le tout pour l'exercice financier 2019 et les exercices financiers suivant.

ARTICLE 3 RÉMUNÉRATION DE BASE DES ÉLUS

La rémunération de base annuelle du maire ou de la mairesse est fixée à 5 236\$ et celle de chaque conseiller ou conseillère est fixée à 1 164\$.

ARTICLE 4 ALLOCATION DE DÉPENSES

Tout membre du conseil de la municipalité reçoit, en plus de la rémunération de base, une allocation de dépenses d'un montant égal à la moitié du montant de la rémunération de base tel que décrété à l'article 3, soit une allocation de dépenses de 2 618\$ pour le maire ou la mairesse et 582 \$ pour chacun des conseillers et conseillères.

ARTICLE 5 MAIRE SUPPLÉANT

Lorsque la durée du remplacement du maire par le maire suppléant atteint un nombre de quinze (15) jours, la Municipalité verse à ce dernier une rémunération additionnelle suffisante pour qu'il reçoive, à compter de ce moment et jusqu'à ce que cesse le remplacement, une somme égale à la rémunération du maire pendant cette période. L'application de la présente disposition n'a pas comme effet d'affecter la rémunération que la Municipalité verse au maire durant son mandat.

ARTICLE 6 MODALITÉS DE VERSEMENT

La rémunération et l'allocation de dépenses décrétées aux articles 3 et 4 sont versées à chacun des membres du conseil en 12 versements égaux, soit à chacune des séances du conseil.

ARTICLE 7 ABSENCES AUX SÉANCES DU CONSEIL

Un membre du conseil peut s'absenter d'une séance pour cause de maladie ou de mortalité d'un proche. Pour tout autre motif, un membre du conseil sera autorisé à s'absenter une seule fois par an sans réduction de salaire. À la deuxième absence et à toutes les autres absences non justifiées par les précédents motifs, le membre du conseil ne recevra pas son salaire pour le mois concerné.

ARTICLE 8 ALLOCATION DE TRANSITION

Sous réserve des dispositions de la *Loi sur le traitement des élus municipaux*, une allocation de transition sera versée au maire, dans un délai de trente (30) jours suivant la fin de son mandat, s'il a occupé ce poste pendant au moins les 24 mois qui précèdent la fin de son mandat.

ARTICLE 9 INDEXATION DE LA RÉMUNÉRATION DU MAIRE ET DES CONSEILLERS

L'indexation de la rémunération consiste dans l'augmentation, pour chaque exercice, des montants applicables pour l'exercice précédent d'un pourcentage correspondant au taux d'augmentation prévu et ajusté le 1^{er} janvier de chaque année selon l'indice des prix à la consommation pour le Canada (ipc0, publiée par Statistiques Canada au 31 octobre de l'année antérieure pour chaque exercice financier suivant.

ARTICLE 10 FRAIS DE DÉPLACEMENT

Sous réserve des autorisations pouvant être requises auprès du conseil municipal et du dépôt de toute pièce justificative attestant de la nécessité du déplacement, lorsqu'un membre du conseil doit utiliser son véhicule automobile afin d'effectuer un déplacement pour le compte de la Municipalité, un remboursement est accordé en tenant compte du coût de l'essence au moment du déplacement.

ARTICLE 11 ABROGATION

Le présent règlement abroge le règlement numéro 113 et tout autre règlement adopté en semblable matière.

ARTICLE 12 ENTRÉE EN VIGUEUR

Le directeur général et secrétaire-trésorier est responsable de l'application du présent règlement qui entre en vigueur rétroactivement au 1^{er} janvier 2019.

Tel que prescrit par la loi, le présent règlement est publié sur le site Internet de la Municipalité.

Martha Hervieux
Mairesse

Yves Barthe
Directeur général

Adopté à l'unanimité.

14.2-02-2019

14.2 – Rencontre citoyenne pour former le comité logo

La date de cette rencontre sera annoncée ultérieurement.

14.3 – Règlement sur les chiens vs chaîne téléphonique

Le recensement est maintenant terminé et les citoyens qui sont propriétaires d'un chien verront le coût de la licence (25\$) ajouté à leur compte de taxes.

14.4 – Emploi d'été

Les demandes ont été envoyées à Emploi Canada pour embaucher 2 étudiants durant l'été 2019.

14.5 – Formation à Racine le 11 mai 2019

La mairesse présente une demande au conseil afin qu'elle puisse assister à une formation portant sur la préparation des assemblées.

Il est proposé par le conseiller M. Pierre Bail, appuyé par le conseiller M. Michel Thibeault, et résolu que la mairesse puisse s'inscrire à la formation du 11 mai prochain à Racine. Cette formation est offerte par la FQM (Fédération québécoise des Municipalités) et le coût de l'inscription est de 330\$.

15. Période de questions de 10 minutes

16. Levée de l'assemblée

16-02-2019

La levée de l'assemblée est proposée par le conseiller, M. Michel Thibeault, à 21h35.

Martha Hervieux
Mairesse

Yves Barthe
Directeur général